

ÉVALUATION DU RECOURS À LA RÉGULATION DU CRRA 15 DES APPELS POUR AVC DANS LE DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES (AM)

¹C. PERRIN, ¹B. DJIAN, ²MH. MAHAGNE, ²A. DUNAC, ¹F. VALLI, ¹G. BODINO, ¹R. DOMERGUE
¹SAMU 06, ²Unité de Neuro-Vasculaire, CHU de Nice, France

Introduction : Le but de ce travail a été d'étudier le devenir des appels au CRRA 15 dans le cadre d'un protocole de régulation avec les neurologues d'astreinte (ANV) de l'unité de NeuroVasculaire (UNV) pour une thrombolyse d'un accident vasculaire cérébral (AVC).

Méthode : Etude rétrospective sur l'année 2004 de tous les appels pour suspicion d'AVC émanant du département, leur orientation dans l'UNV et le recours à la thrombolyse.

Résultats : 934 patients ont appelé le CRRA 15 pour une suspicion d'AVC en 2004. Leur répartition dans le département des AM est le suivant : Secteur de Nice 427, Antibes 215, Cannes 172, Grasse 82, Menton 38.

Après régulation de ces 934 appels pour suspicion d'AVC, 103 patients (11 %) sont éligibles pour bénéficier de la thrombolyse IV conformément au protocole de régulation et sont proposés 24h/24, 7j/7 à l'ANV lors d'une conférence téléphonique. 100 patients ont été acceptés par l'ANV et 53 patients ont été directement hospitalisés dans l'UNV, les autres sont pris en charge au SAU par l'ANV. 831 ne répondaient pas aux critères de thrombolyse des AVC (importance du déficit, délais supérieur à trois heures...), trois patients ont été récusés par l'ANV. Deux fois l'ANV a été injoignable par le médecin régulateur du SAMU mais contacté par l'urgentiste du SAU à l'arrivée du patient.

Parmi les 103 patients proposés à l'UNV par le SAMU, sept patients (6,8 %) ont bénéficié d'une thrombolyse dans les trois heures : cinq patients sur les 52 patients en provenance de Nice, un sur les 29 d'Antibes, un sur les 12 de Cannes, aucun en provenance des dix de Grasse et de Menton.

	Secteurs hospitaliers de provenance	Patients proposés à l'UNV	Patients thrombolysés
Nice	427 (45,7 %)	52 (11,2 %)	5
Antibes	215 (23 %)	29 (13,5 %)	1
Cannes	172 (18,4 %)	12 (6,9 %)	1
Grasse	82 (8,8 %)	9 (10,1 %)	0
Menton	38 (4,1 %)	1 (2,6 %)	0
	934 (100 %)	103	7

Sur la durée de l'étude, dix patients ont pu bénéficier d'une thrombolyse dans l'UNV. Parmi eux, sept patients (70 %) avaient été proposés par le SAMU, et, trois adressés directement à l'UNV.

Discussion : La régulation des appels pour AVC thrombolysés dans les trois heures par l'UNV a une sensibilité de 100 % et une spécificité de 89,64 %. La VVP est de 6,8 % et VPN de 100 %. L'indice de Youden est à 0,9 et le coefficient Q de Yule à 1.

Il semble bien que l'application d'un protocole de régulation au CRRA 15 en collaboration avec l'UNV améliore la prise en charge des AVC en réduisant les délais d'accès à l'imagerie cérébrale et en permettant d'augmenter le nombre de patient (de 70 %) pouvant bénéficier de la thrombolyse selon les recommandations en vigueur. La formation et l'information de tous les acteurs de cette prise en charge doit être consolidée. L'information des familles pour réduire les délais de recours au CRRA 15 doit être un autre axe de mobilisation dans le futur.